

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 11 décembre 2024

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 12 Convocation du 6 décembre 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2^{ème} Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

Absents non représentés : M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; M. PHILIPPONNAT Charles (excuse).

Absent représenté : Néant.

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

DELIBERATION 2024-46 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2024. Les délibérations prises par le conseil :

2024-32 Désignation du secrétaire de séance

2024-33 Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

2024-34 Création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique territorial

2024-35 Création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

2024-36 Rapport déchets CCGVM 2023

2024-37 Rapport eau et assainissement CCGVM 2023

2024-38 Décision modificative n°1

2024-39 Subvention pour l'anniversaire des 10 ans de la Mission UNESCO

2024-40 Organisation du temps de travail

2024-41 Cours de sophrologie

2024-42 Loge des Vignes

2024-43 Création d'un city stade

2024-44 Participation de la Commune à la classe de neige 2024/2025 de Dizy

Remarques : Néant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

Le procès-verbal approuvé est signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de la dernière séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN

